



LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER

LIBERTE

Lundi 28 décembre 2015

PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE L'UE SOUMIS AUX LICENCES D'IMPORTATION

Une facture de 1 milliard de dollars en 2016

De ce montant, 700 millions de dollars représentent le coût des produits contingentés et 300 millions de dollars ceux exonérés des droits douaniers, mais non soumis à des quantités limitées.

La facture d'importation des produits agricoles et agroalimentaires importés de l'Union européenne, qui seront soumis aux licences d'importation, devrait coûter 1 milliard de dollars en 2016. De ce montant, 700 millions de dollars représentent le coût des produits contingentés et 300 millions de dollars ceux exonérés des droits douaniers mais non soumis à des quantités limitées. Les produits agricoles et agroalimentaires importés de l'UE et soumis au contingentement représentent, faut-il le préciser, près de 92% de l'ensemble de cette catégorie (de produits) achetés auprès de cette zone.

Une centaine de produits compose la liste des contingentés en provenance de l'UE, qui bénéficient d'une exonération totale des droits de douane, mais dont les quantités importées sont limitées. De ce lot, 63 produits feront l'objet, dès début janvier 2016, de licences d'importation.

Il est à noter que les produits contingentés bénéficient soit d'une exonération totale ou à des taux faibles de droits de douane par rapport à ceux des quantités hors contingent, explique-t-on au ministère du Commerce. Le contingentement permet, donc,



63 produits agricoles feront l'objet de licence d'importation à compter de janvier 2016.

pendant la période de validité de la mesure et pour un volume de marchandises limité, l'abandon total ou partiel des droits de douane qui devraient être normalement payés sur les marchandises importées.

En 2014, l'importation auprès de l'UE des produits agricoles et agroalimentaires ayant dépassé les quotas contingentés s'était établie à 3,7 mil-

liards de dollars dont 788 millions de dollars avaient représenté la valeur de la partie contingentée. Les 14 produits agricoles importés ayant dépassé les quotas dont le blé, l'orge, le maïs, la pomme de terre de semence, le riz, les animaux... ont coûté environ 2 milliards de dollars en 2014. Les produits agroalimentaires introduits sur le marché national, au

nombre de plus de 80 dont le lait en poudre, l'huile, le sucre... se sont chiffrés à 1,7 milliard de dollars.

Contingentées à 403 000 tonnes, les importations de blé tendre provenant de cette zone ont atteint plus de 1,5 milliard de dollars en 2014 pour une quantité de 5 millions de tonnes. Les achats du blé dur, dont les contingents sont fixés à 100 000 tonnes,

ont coûté 90 millions de dollars pour une quantité contingentée de 200 000 tonnes. Les statistiques de l'Agence nationale de promotion du commerce extérieur (Algex) indiquent que sur le total des importations de blé tendre, 99% sont importés de l'UE en 2014, contre 11,5% pour le blé dur.

Concernant le lait en poudre, les importations auprès de cette même zone avaient atteint 201 304 tonnes pour 951 millions de dollars en 2014, tandis que le contingent annuel avait été fixé à 70 000 tonnes.

En 2014, l'UE détenait 53% du marché algérien pour les produits agricoles et agroalimentaires dont plus de la moitié est admise en franchise des droits de douane, souligne Algex. Parmi les principaux contingents tarifaires originaires de l'UE figure aussi le sucre dont les quotas ont été fixés à 150 000 tonnes en 2014, alors que les importations auprès de cette zone avaient atteint près de 160 000 tonnes d'une valeur de 99 millions de dollars.

De manière générale, les produits agricoles et agroalimentaires et ceux de la pêche importés de l'UE ont représenté 17% de l'ensemble des produits introduits à partir de cette zone avec une valeur de 5 milliards de dollars.

B. K.